

| | | |
|---|---|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09 | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | | CAEN XVI |
| DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mars 2023

Date d'affichage 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-031 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – 1ÈRE PARTIE

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de la subvention à verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de soutenir les publics les plus fragiles et assurer le bon fonctionnement de la structure.

A la suite du vote du budget et afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de disposer d'une trésorerie suffisante, il est proposé au Conseil Municipal de verser, dès maintenant, une partie de la subvention annuelle pour un montant de 350 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2 ;

VU la délibération n°2023-030 en date du 27 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 24 mars 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de verser une partie de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'IFS ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ACCEPTE de verser un acompte d'un montant de 350 000 € au CCAS.

DIT que l'inscription budgétaire se fera au chapitre 65 – article 657362.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ladite somme et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENRE



Rendue exécutoire le : 30 mars 2023

Affichée le : 30 mars 2023

Acte à classer

2023-031

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-30T11-06-14.00 (MI244124473)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230330-2023-031-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Versement de la subvention au Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS) - 1ère partie

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Attribuées aux établissements et organismes publics (EPCI, CCAS...)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [031.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/23 à 10:02

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 30/03/23 à 11:06

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 30/03/23 à 11:13